

Zeitschrift: Jeunesse et sport : revue d'éducation physique de l'École fédérale de gymnastique et de sport Macolin

Herausgeber: École fédérale de gymnastique et de sport Macolin

Band: 30 (1973)

Heft: 4

Rubrik: L'aide sportive suisse en l'année olympique 1972

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

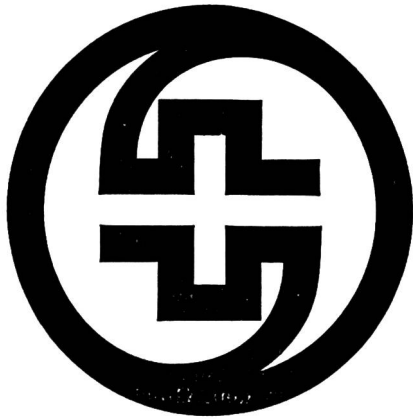
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



L'aide sportive suisse en l'année olympique 1972

Les Jeux Olympiques d'hiver 1972 à Sapporo ont été le grand «come-back» des Suisses. 21 sportifs s'y sont arrogés 24 médailles et diplômes. Tout d'un coup, notre petit pays est devenu célèbre et s'est rangé parmi les grandes nations sportives. Après les succès de Sapporo les performances de nos athlètes à Munich ont quelque peu déçu. Bien que le nombre des compétiteurs victorieux, des médailles et des diplômes égalât effectivement celui d'il y a quatre ans au Mexique, les résultats n'ont souvent pas atteint le niveau des meilleures performances individuelles.

La première épreuve que la fondation Aide sportive suisse eut à affronter fut la préparation de nos sportifs aux JO de 1972. C'est avec satisfaction que le président du CO Suisse, M. Raymond Gafner, constata lors de la réception officielle des athlètes émérites: «Jamais les compétiteurs olympiques suisses n'avaient bénéficié jusqu'ici d'aussi bonnes conditions de préparation.» En rétrospective, il vaut de dire que l'Aide sportive suisse dans les limites fixées par les dispositions concernant le statut de l'amateur des participants actifs, a entrepris tout pour leur assurer un entraînement de hautes performances intensifié et indispensable.

«Les succès sportifs ne s'atteignent pas sur commande; on ne peut ni les acheter ni les obtenir par force!» C'est par cette constatation que nous avons introduit le premier rapport d'activité de notre fondation. Il serait dépourvu de réalisme de compter sur un essor immédiat des performances dans le sport d'élite, voire sur un miracle, après une activité de l'Aide sportive suisse qui a débuté il y a deux ans à peine.

La tâche primordiale des Associations consiste à analyser les succès et les échecs et à tirer les enseignements nécessaires des expériences faites, en vue des Jeux Olympiques 1976. En ce faisant, elles trouveront l'appui de l'Aide sportive suisse qui, de sa part, mettra les accents, tout en augmentant aussi les exigences. En premier lieu, elle vouera une attention accrue aux problèmes de la jeunesse sportive, car c'est uniquement sur une vaste base qu'une véritable élite peut être sélectionnée.

Des succès sportifs tels que ceux rencontrés à Sapporo contribuent à rehausser le prestige de notre pays à l'étranger. De nombreuses personnalités de l'industrie et du commerce leur attribuent même un rôle publicitaire à ne pas négliger, tant en Suisse qu'à l'étranger. Le développement du sport de masse, qui contribue à maintenir notre peuple en bonne santé, est encouragé de tous côtés. Grâce aux succès qu'ils remportent dans les compétitions internationales, nos athlètes d'élite créent des idéaux, en particulier parmi la jeunesse, les jeunes enthousiasmant ainsi de vastes milieux et incitant à la pratique active d'un sport. C'est là la base

idéale pour trouver des espoirs talentueux, les encourager et les amener à réaliser de véritables performances. Cette action réciproque justifie à elle seule le sport d'élite et son encouragement. Il reste à espérer que l'économie suisse et le public comprendront l'importance à accorder au sport d'élite et à son rayonnement et aideront l'Aide sportive suisse à s'acquitter de façon toujours plus active des tâches qui lui incombent. Nous saisissons cette occasion pour remercier tous les donateurs qui, par leurs contributions, ont soutenu le sport d'élite suisse, témoignant ainsi leur intérêt pour son encouragement. En même temps, nous exprimons l'espoir que le nombre des entreprises affichant une attitude positive à l'égard du sport se verra encore augmenté dans le courant de l'année qui vient de débiter.

Le travail des organes et l'Aide sportive suisse

En sa qualité d'organe suprême, le *Conseil de fondation* fixe les lignes politiques de l'Aide sportive suisse et c'est à lui qu'incombe la mission de procurer les fonds nécessaires. Au cours des trois séances tenues durant l'année écoulée, il s'est occupé spécialement de l'organisation définitive de la direction, de la mise au point des cahiers des charges de la direction et du gérant, et a traité diverses affaires, en relation avec certaines actions particulières lancées en vue de recueillir des moyens financiers.

La *direction de l'administration* agit en qualité de commission du Conseil de fondation. Elle s'est réunie à 7 reprises en 1972, pour expédier les affaires courantes et préparer les séances du Conseil de fondation. Dans des cas urgents, elle a pris des décisions, pour autant que celles-ci n'étaient pas du ressort du Conseil de fondation. Le *gérant* expédie les travaux de secrétariat courants et prépare les séances du Conseil de fondation et de la direction de l'administration. Il étudie les suggestions et propositions reçues, à l'intention de la direction et du Conseil de fondation, et surveille et coordonne les actions et manifestations exécutées par de tierces personnes; il assume le contrôle des décomptes d'assistance qui lui sont remis par les conseillers.

Le *comité de fondation* traita en quatre séances les propositions d'assistance soumises par les mentors des fédérations. Au cours d'une réunion qui eut lieu en janvier 1972, les mentors ont été introduits dans leurs tâches et familiarisés avec les lignes directrices élaborées par le comité de fondation. Une nouvelle réunion est prévue pour le printemps 1973, destinée avant tout à la mise en valeur des expériences recueillies.

Les membres du *comité de patronage* ont été informés de façon détaillée sur l'activité de l'Aide sportive suisse, à l'occasion de quatre manifestations régionales, qui eurent lieu au printemps 1972, à Bâle, Zurich, Berne et Lausanne. Dans le courant de l'année, la direction de l'administration s'est adressée à un groupe choisi de membres du comité de patronage, pour solliciter leur appui et soutenir ses efforts pour l'obtention de fonds de milieux économiques. Les personnes touchées répondirent en grand nombre à cet appel et leur entremise fut couronnée de succès. Nous tenons à les en remercier tous bien sincèrement pour l'entraide accordée et pour leur collaboration.

Nous avons à déplorer le décès de Monsieur Gustave Wiederkehr, président de l'Union européenne de football, de Zurich, membre du comité de patronage jouissant d'une haute estime dans les milieux sportifs. A cette perte s'ajoute une démission, mais en revanche nous avons enregistré trois nouvelles entrées, de sorte qu'au 31 décembre 1972, le comité de patronage comptait 190 membres.

L'*organe de contrôle* a vérifié les comptes de 1970/71 et les a reconnus en tous points en ordre.